



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 3 juillet 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni le mercredi 3 juillet 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes la Chamoussarde à Chamousset, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

14 titulaires présents pendant la séance.


<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Eric	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	2 Voix (pouvoir de Christophe METGE)
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix (arrivé à 18h18)
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	3 voix (pouvoir d'Olivier THEVENET, soit 2 voix)
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix (arrivé à 18h28)

Délégués suppléants présents :

3 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	2 voix (pouvoir de Laurent GRILLET)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

Récapitulatif :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 
ID : 073-200008423-20240703-03072024-DE

Nombre de membres présents	17 membres
TOTAL des voix	21 voix

Étaient excusés : *Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Jacky GACHET, Laurent GRILLET, Christophe METGE, Daniel ROCHAIX, Béatrice SANTAIS, Olivier THEVENET et Franck VIALLET.*

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Yannick LOGEROT est désigné Secrétaire de séance.



Conseil Syndical du 3 juillet 2024 Délibération n° 52.2024

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES FUTURS DELEGUES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE (EPTB ISERE)

Rapporteur : M. le Président



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-12, et R.213-49.

Vu l'arrêté N°095 en date du 23 mai 2024 et ses annexes, de Mme la préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Isère.

Vu le courrier de notification de Madame la Préfète coordonnatrice du bassin Rhône Méditerranée et ses annexes en date du 23 mai 2024 qui demande aux collectivités, EPCI et Syndicats mixtes titulaires de la compétence GEMAPI de se prononcer sur le projet de périmètre d'intervention de l'EPTB Isère sur les statuts et les annexes du futur syndicat mixte ouvert porteur de cet établissement ainsi que sur leur adhésion à ce dernier.

CONSIDERANT que le SISARC figure dans la liste des membres indiquée dans les statuts et leurs annexes de l'EPTB Isère et que l'article 8-1 « Composition du comité syndical » des statuts de l'EPTB Isère prévoit que chaque membre adhérent à l'EPTB Isère doit désigner via délibération, un délégué et un suppléant.

CONSIDERANT la délibération N°05.2024 du SISARC en date du 3 juillet 2024 portant sur le projet de périmètre d'intervention et statuts de l'établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère).

Il convient de désigner les membres qui siégeront au conseil d'administration de l'association.

Il est proposé de désigner les élus suivants :

- Membres titulaire et suppléant : François RIEU et Olivier THEVENET.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE M. François RIEU en tant que délégué titulaire à l'EPTB Isère,**
- **DESIGNE M. Olivier THEVENET en tant que délégué suppléant à l'EPTB Isère,**

Ces désignations seront effectives à compter de la date de publication de l'arrêté inter-préfectoral portant création de l'EPTB.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240703-52_2024-DE

Berger
Levrault

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

Le secrétaire de séance,

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie